

VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2017

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 27 novembre 2017

I - Pôle Administration générale

Secrétariat Général/Direction Générale

- 1.1 - Rapports annuels 2016 - SIPPEREC, SIFUREP, SIGEIF, délégations de service public pour l'exploitation des marchés forains, de la fourrière automobile, pour la construction d'un parc de stationnement sous la place de la Liberté et l'exploitation des services de stationnement payant en centre-ville
- 1.2 - Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

Juridique, Marchés Publics

- 1.3 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre tout corps d'état pour le compte de La Garenne-Colombes
- 1.4 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché relatif à la mise en place de prestations de service à caractère éducatif pour les élèves des groupes scolaires de La Garenne-Colombes

II - Pôle Ressources

Ressources Humaines

- 2.1 - Personnel communal - Fixation du montant de la vacation pour les formateurs de la police municipale

Finances

- 2.2 - Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement sur l'exercice 2018
- 2.3 - Avances sur subventions 2018
- 2.4 - Fixation des taxes, redevances et tarifs divers pour 2018
- 2.5 - Décision modificative 2017 n°2 - budget principal
- 2.6 - Convention de prise en charge provisoire des missions relatives à l'aménagement en régie de la ZAC des Champs-Philippe, non reconnue d'intérêt métropolitain, sur le territoire de la commune de La Garenne-Colombes
- 2.7 - Convention de prise en charge provisoire des dépenses et recettes de la compétence « aménagement de l'espace » et « développement et aménagement économique, social et culturel » transférées à l'Etablissement Public Territorial Paris Ouest La Défense
- 2.8 - Modification du tableau financier afférent au contrat d'aménagement régional 2018-2020

III - Pôle Services à la Population

Actions Sociales et Familiales

- 3.1 - Convention tripartite de partenariat avec l'Union Départementale des Associations Familiales des Hauts-de-Seine (UDAF 92) et l'association chantiers d'aide à la parentalité pour la mise en place du réseau des parents au titre de l'année 2018

Etat-civil, affaires scolaires

- 3.2 - Avis du Conseil Municipal sur les dérogations au repos dominical
- 3.3 - Création d'un nouveau caveau provisoire et transformation de l'ancien caveau en site cinéraire

IV - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture et Sports

- 4.1 - Autorisation de dépôt de dossier « appel à projet handicap » dans le cadre du fonds « publics et territoires » proposé par la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine

V - Pôle Services Techniques

Voirie, Propreté, espaces verts

- 5.1 - Convention d'occupation du domaine public non-routier relative aux équipements d'un réseau de communications électroniques implantés dans les collecteurs d'assainissement départementaux
- 5.2 - Approbation de la convention de superposition d'affectations du domaine public, de financement et de gestion entre La Garenne-Colombes et le Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole

5.3 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°8 à la convention de délégation de service public ayant pour objet le financement, la conception, la construction, l'exploitation d'un parc de stationnement sous la place de la Liberté, l'exploitation du service de stationnement payant dans les parcs de stationnement Charles de Gaulle et Charlebourg ainsi que l'exploitation technique des places de stationnement payant en centre-ville et approbation du versement des participations à un service public à caractère industriel et commercial - DSP parking

Aménagement urbain

5.4 - Devenir du secteur d'aménagement « PSA - RATP - CHARLEBOURG » - protocole d'accord entre la ville de La Garenne-Colombes, la société PSA Automobiles SA et la RATP en présence de l'EPADESA

5.5 - Recomposition urbaine du secteur « République-Château-Europe » - avenant n°1 au protocole d'accord signé le 21 avril 2017 entre la ville et les sociétés Immobilière 3F, Cogedim Paris Métropole et Serpi

VI - Divers

6.1 - Décisions

6.2 - Questions orales

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 19 heures 05, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de la Garenne-Colombes.

M. le Maire

Mes amis, j'ai le plaisir de vous annoncer que nous avons le quorum. C'est une soirée qui est un peu limite. En plus, nous avons des problèmes de transport.

Je vais vous donner lecture des délégations de vote : M. Dubois à Mme Fommarty ; Mme Juvin-Marleix arrive en retard, à M. Robail ; M. Zacarapoulos arrive en retard, à M. Butet ; M. Pinta à M. Ballin ; Mme de Bellabre à Mme Gaillabaud ; Mme Legendre arrive en retard, à M. Hervo ; M. Citerne, en retard, à M. de Boutray ; Mme Michelet à Mme Raimbault ; Mme Gamblin à Mme Bordet ; Mme Da Silva à M. Autain ; Mme Luciot à Mme Paillard ; Mme Routier à M. Perrée ; M. Martin-Chauffier à M. Grenard ; M. Conway à M. Campion ; Mme Naturel arrive en retard, et en attendant, c'est M. Duclos qui a sa délégation.

Il faut que nous désignions un secrétaire de séance. J'ai reçu la candidature de Mme Gaillabaud. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Pas d'autres candidatures ? Unanimité pour Mme Gaillabaud. Toutes mes félicitations.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 27 novembre 2017

M. le Maire

Avez-vous des remarques particulières ?

Pas de remarques particulières. Merci.

I - Pôle Administration générale

Secrétariat Général/Direction Générale

1.1 - Rapports annuels 2016 - SIPPAREC, SIFUREP, SIGEIF, délégations de service public pour l'exploitation des marchés forains, de la fourrière automobile, pour la construction d'un parc de stationnement sous la place de la Liberté et l'exploitation des services de stationnement payant en centre-ville

M. le Maire

Le point 1 est le rapport annuel que l'on passe à la CCSPL. Vous les avez tous reçus : SIPPAREC, SIFUREP, SIGEIF. C'est un marronnier. Vous n'avez pas de remarques particulières sur le sujet ?

Je vous en prie, Monsieur Campion.

M. Campion

C'était juste une question. J'ai eu le compte rendu, mais cela ne m'a pas forcément éclairé. Sur certains syndicats intercommunaux, j'aurais voulu savoir quelles avaient été les réalisations concrètes pour la commune, réalisées grâce à ces syndicats. Je pense aux deux syndicats qui font énergie et gaz, à part, de ce que j'ai lu, les achats groupés pour le gaz. Y a-t-il d'autres activités, d'autres actions de ces syndicats qui ont profité à la commune ?

M. le Maire

Il n'y a pas eu, à ma connaissance, cette année de travaux directement organisés par les syndicats, mais des subventions de ceux-ci à la Ville pour réaliser des opérations.

Je n'ai pas de remarque particulière. C'est un « prend acte », je pense. Merci beaucoup.

On me rappelle de vous dire que c'est la dernière séance de convocation papier. Vous passez à l'ère numérique totalement. Il n'y aura plus rien la prochaine fois.

1.2 - Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

M. le Maire

Modification du règlement intérieur du Conseil municipal, Monsieur Perrée.

M. Perrée

Jusqu'à maintenant, nous appliquons le règlement intérieur du 25 septembre 2014. Aujourd'hui, il paraît opportun d'y apporter quelques modifications, notamment deux. La première porte sur l'article 2, les convocations, et résulte de la mise en place de la dématérialisation de l'envoi des convocations du Conseil municipal *via* un site sécurisé, effective à compter de 2018.

La deuxième modification est l'article 21. Il s'agit de la Commission consultative des services publics locaux. Cela consiste en la mise à jour de ses missions pour tenir compte du transfert à l'Établissement public territorial des compétences eau et assainissement, déchets ménagers et assimilés. Il est donc demandé au Conseil de voter ces changements.

M. le Maire

Changement de compétence. Il y a une CCSPL pour les intercommunalités qui se crée en lieu et place de la CCSPL communale.

Pas d'observations ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

Juridique, Marchés Publics

1.3 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre tout corps d'état pour le compte de La Garenne-Colombes

M. le Maire

Le point suivant, il s'agit des marchés subséquents.

Monsieur Hervo, c'est vous ?

M. Hervo

C'est moi.

Bonsoir, mes chers collègues.

Il s'agit ce soir de donner un avis sur la signature d'un marché relatif aux missions de maîtrise d'œuvre, tout corps d'État, de bâtiment. Jusqu'à présent, nous disposions d'un marché à bons de commande avec un partenaire qui était la société R+D Architectes. Ce marché est arrivé à échéance. Nous avons donc décidé de nous orienter vers cette nouvelle forme de marché qu'est l'accord-cadre multi-attributaire, dont nous avons eu l'occasion de parler lors d'une séance précédente.

Un appel d'offres a donc été lancé. La Commission d'appel d'offres s'est tenue le 7 décembre dernier, a constaté que 3 candidats avaient les compétences requises, c'est-à-dire le sortant R+D Architectes qui a fourni une nouvelle offre, la société JEK Ingénierie et un groupement AWA avec un GSC, c'est-à-dire un architecte et un bureau d'études. Devant les potentielles difficultés d'application d'un tel marché auxquelles nous ne sommes pas habitués, la Commission a recommandé de ne pas se lancer dans un marché sur une longue durée, mais de limiter ce marché à une durée d'un an, de façon à ce que les modalités d'application ou les éventuelles difficultés d'application puissent être testées par les services techniques.

Nous vous demandons ce soir d'approuver le principe du passage de cet accord-cadre multi-attributaire à ces trois sociétés en vue de pourvoir nos services techniques des partenaires, architectes ou bureaux d'études, nécessaires à des études de bâtiment d'envergure limitée.

M. Duclos

Quelles sont les difficultés d'application ? Ce sont les difficultés d'application par rapport à l'accord-cadre et des marchés subséquents, ou des difficultés sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage et même technique ?

M. Hervo

Peut-être que l'on se fait peur pour rien, mais ce sont les potentielles difficultés d'élaboration des marchés subséquents. Ce ne sont pas des difficultés de qualité de ces partenaires, qui sont des partenaires jugés recevables.

M. le Maire

Merci.

Des questions à M. Hervo ? Pas de question.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

1.4 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché relatif à la mise en place de prestations de service à caractère éducatif pour les élèves des groupes scolaires de La Garenne-Colombes

M. le Maire

Le point suivant, c'est Mme Fommarty ou M. Dubois.

Mme Fommarty

C'est moi. Je suis M. Dubois aussi.

(Rires.)

Bonsoir à tous. Je prends en charge, puisque c'est quelque chose qui pouvait être partagé entre le scolaire et le périscolaire, donc entre Baptiste et moi. Je représente Baptiste ce soir, donc je prends la totalité.

C'est l'autorisation à donner à M. le Maire de signer un marché relatif à la mise en place de prestation de service à caractère éducatif pour les élèves des groupes scolaires de La Garenne-Colombes. La Ville a lancé un marché de procédure adaptée pour 4 lots différents : l'accès à une plateforme de soutien scolaire, la mise en place d'ateliers de langue, la mise en place d'ateliers historiques et la mise en place d'ateliers de métiers de l'artisanat. Le premier lot est un soutien scolaire qui irait du cours préparatoire jusqu'à la terminale, de 6 à 18 ans, qui correspond aux programmes scolaires, où les enfants pourraient ensuite faire des devoirs en ligne avec un soutien *via* Internet. Le deuxième lot est la mise en place d'ateliers de langue, soit dans le cadre des modules de découverte, soit sur un temps périscolaire. Les ateliers de langue que nous avons ciblés, c'est une heure par semaine. Ce sont les 3 langues qui sont *a priori* enseignées dans nos collèges, c'est-à-dire l'anglais, l'allemand et l'espagnol. Le troisième lot est la mise en place d'ateliers historiques dans le cadre de modules découverte ou sur un autre temps périscolaire. Enfin, pour les métiers de l'artisanat, c'est pareil, c'était pour les modules de découverte et de temps périscolaire. Les 3 premiers lots ont eu un nombre de réponses correct, avec des réponses qui pouvaient être acceptées. Le lot 4 a été infructueux.

Suite à la Commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 12 décembre, la Commission d'appel d'offres a choisi, pour le lot 1, la société Formacad, la plus avantageuse, pour le lot 2 également la société Formacad, et pour le 3, c'est encore la société Formacad. Je vous demanderai d'approuver le choix de M. le Maire et d'autoriser M. le Maire à signer les accords-cadres sur ces 3 lots.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Des questions à Mme Fommarty ou à moi-même ?

Mme Courty

Sur cette délibération relative à un marché visant à la mise en place de prestations à vocation éducative, nous avons plusieurs interrogations. Une première interrogation porte sur le lot 1 du marché, à savoir la mise en place de la plateforme de soutien scolaire des élèves du primaire jusqu'au lycée. Ce marché porte sur un montant compris entre 0 et 50 000 euros pour une durée d'un an et vise, j'imagine, à compléter le dispositif déjà mis en place depuis la rentrée 2017 avec la société Acadomia. L'entreprise dont l'offre de service répond le plus avantageusement est la société Formacad. Notre interrogation : est-ce que Formacad est une filiale d'Acadomia ?

M. le Maire

Oui, c'est le même groupe.

Mme Courty

Nous avons essayé de chercher sur Internet, nous n'avons pas trouvé. Une interrogation porte sur la plateforme : est-ce que celle-ci a été testée ? Est-ce qu'elle a été éprouvée par les équipes de la mairie, voire par des équipes éducatives d'écoles garennoises ? Est-ce que les équipes éducatives ont été associées ? Est-ce qu'il y aura une phase test ?

Un deuxième niveau d'interrogation porte sur les lots 2, 3 et 4 relatifs à la mise en place d'ateliers thématiques pour les activités d'initiation dans le cadre des modules de découverte ou autres temps périscolaires. La même société Formacad a répondu. Notre principale interrogation ce soir porte sur les modules de découverte ici concernés, qui ont été instaurés dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et du passage à la semaine de 4 jours et demi. L'organisation du temps extrascolaire et la création des ateliers découverte ont été longues à se structurer. Cependant, aujourd'hui, elles sont tout à fait satisfaisantes et nous avons des échos tout à fait favorables et qui pourraient, à l'évidence, s'enrichir au regard du constat du présent marché.

Nous avons de notre côté appelé à une offre d'activités périscolaires qui puisse sensibiliser les enfants à la vie citoyenne, au collectif et à l'intérêt général. À l'époque, Monsieur le Maire, vous aviez exprimé déjà votre intérêt pour des activités relatives à l'histoire, à l'ouverture de l'artisanat. On constate que vous avez une certaine constance et que vous appliquez ce que vous dites. Cependant, la vraie question aujourd'hui est quel est l'avenir des modules découverte à La Garenne-Colombes, puisque le maintien de la semaine de 4 jours et demi est laissé à la discrétion des communes ? Une consultation des parents a eu lieu ou est en cours. Nous nous étonnons qu'aucun débat en Conseil municipal ou en Commission des affaires scolaires n'ait eu lieu, puisque la Commission des affaires scolaires ne s'est pas réunie depuis mars 2017. Y a-t-il jamais eu un bilan de satisfaction de fréquentation des ateliers et des modules découverte qui puissent dépasser l'organisation pratique du vendredi après-midi pour les parents ? Enfin, quels sont les autres temps périscolaires évoqués, sinon les activités en centre de loisirs ?

Nous vous remercions.

M. le Maire

Merci, Madame.

Monsieur, je vous en prie, puis on répondra aux questions groupées.

M. Champion

Nous voulions saluer l'effort conséquent de la mairie sur l'éducation des enfants, à la fois sur l'aspect linguistique et sur l'aspect soutien scolaire, qui pourrait aussi s'appeler soutien et approfondissement. Cela peut n'être pas utilisé que pour du soutien. C'est la première chose. *Idem* pour le métier de l'artisanat. Je pense que, peut-être, une autre méthodologie avec des entreprises partenaires pourrait, sous la forme de travaux avec des fondations, éviter un appel d'offres qui semble compliqué.

J'avais comme question si vous aviez eu des résultats de la première expérimentation, en termes de connexion ? En lisant le détail de l'appel d'offres, je suis un peu perplexe sur les plages horaires, mais je pense que cela va être une expérimentation. On verra si cela fonctionne ou pas.

Ma deuxième question était : si cela fonctionne bien, est-il envisagé, puisque certains enfants, que ce soit le collège ou le lycée, sont sous la compétence du Conseil départemental ou de la Région, des partenariats avec le département, comme cela se fait souvent, ou avec la Région ?

M. le Maire

Merci.

Madame Fommarty, vous voulez répondre ?

Mme Fommarty

Pour une partie des questions en tout cas.

Depuis avril, le soutien scolaire Acadomia est en route pour les lycées, seconde et terminale, donc cela nous a servi de plateforme de test. C'était possible, parce qu'à ce moment, il y avait un nombre d'enfants relativement modeste. Le marché va de 0 à 50 000 euros, puisque la mairie va payer à Acadomia un coût par élève inscrit. Les élèves ne paieront pas, mais la mairie paiera. Si personne ne s'inscrit, c'est 0 euro. À partir du moment où l'on pérennise cette situation, on arrive à un seuil qui peut dépasser le seuil minimal des marchés, donc on était obligé de passer un marché. Suite à cette délibération, ce sera ouvert à partir des cours préparatoires, du CP. C'est du soutien en ligne le soir ou le week-end, à l'heure qui convient à chaque enfant.

Pour les 2 autres lots, le quatrième ayant été infructueux, ce sont des ateliers qui auront lieu pendant du temps périscolaire, avec un animateur qui sera un professeur de langues. Cette personne doit être cotée à un niveau lycée 2, c'est-à-dire un niveau Bac+4 au moins. Ce sera une heure par semaine, par série de 7 semaines, comme dans les modules. Si la semaine de 4 jours revient, dans ce cas, ces ateliers pourront être faits, soit dans le cadre de modules du mercredi matin, et on cible plutôt l'histoire, soit le soir en lieu et place d'une étude, où il y aura une heure de langue animée par un enseignant de bon niveau.

En ce qui concerne les ateliers « découverte des métiers », on avait mis en place quelque chose qui était local, avec des artisans locaux. Cela a posé problème parce que la répétition des sessions fait que l'on arrivait à des périodes... Par exemple, pour un boulanger-pâtissier, vous ne pouvez pas demander qu'il anime une session pendant les périodes de fête ou en janvier au moment des galettes. Cela s'est un peu épuisé, donc on s'est dit que c'était plus simple de faire appel à un marché. Pour l'instant, la forme que l'on n'a prise n'est pas bonne. Peut-être que l'on peut revenir sur des ateliers de fondation avec des CFA. Nous allons réétudier cela.

M. le Maire

Merci.

Est-ce que les renseignements qui vous ont été donnés par Mme Fommarty vous suffisent ?

Mme Courty

Si nous revenons à la semaine de 4 jours, quand est-ce que la décision sera prise, puisqu'une rentrée se prépare longtemps à l'avance ?

Mme Fommarty

Nous avons travaillé avec l'inspection et les enseignants, ainsi que les représentants de parents d'élèves qui doivent retransmettre les données. La Commission des affaires scolaires est prévue début janvier. Dans le décret de M. Macron, il est prévu qu'il y ait une consultation des conseils d'école. Il y aura des conseils d'école extraordinaires entre le 15 et le 25 janvier environ pour que nous puissions prendre ensuite notre décision. A noter que c'est une consultation des conseils d'école, et la décision revient ensuite au maire de la Ville de faire le choix qu'il préfère. Ce n'est pas un vote de conseil d'école, contrairement à ce qui s'est passé il y a 3 ans par rapport au choix Peillon ou Hamon, c'est une consultation. La décision sera prise fin janvier, suite à ce que les conseils d'école auront choisi.

Mme Courty

Peut-on avoir des indications sur les préférences de M. le Maire, ou M. le Maire se réserve-t-il à l'issue des consultations des conseils d'école ?

M. le Maire

Ce que je pense a assez peu d'intérêt. Je vais d'abord écouter ce que me disent les uns et les autres, les utilisateurs. On va regarder les avantages relatifs en matière d'organisation et de coût, pas seulement des services de la Ville, mais aussi des associations, puisque par définition, les associations participent à cette affaire. Nous allons regarder les statistiques d'utilisation du mercredi avant et après la réforme, parce que cela a aussi probablement bouleversé les habitudes des familles. Le mercredi matin travaillé à l'école a provoqué le retour sur le monde du travail d'un certain nombre de parents qui, auparavant, ne travaillaient pas le mercredi. Tous ces éléments, c'est très multifactoriel à prendre en compte. Si votre question est « a-t-on une religion », non. L'athéisme le plus total est pratiqué en la

matière. Ce n'est que sur la base des faits et de l'avis des uns et des autres. Les enseignants, en particulier, vont être un élément clé. Ce sont les acteurs premiers avec les enfants.

Sur la question des langues, vous avez bien compris que notre enjeu est absolument considérable. Nous voulons proposer à tous les enfants qui sont dans nos écoles primaires, tous nos enfants en CM1 et CM2, de pouvoir avoir des enseignements de langue sur la base de modules d'une heure par semaine, sur des modules de 7 semaines, c'est-à-dire de vacances à vacances. On leur offrira le choix entre plusieurs langues vivantes. Une des idées, au-delà de la nécessité absolue d'avoir enfin des enfants qui apprennent des langues étrangères, c'est que l'Éducation nationale, dans sa grande sagesse, ces dernières années – c'est très ironique ce que je dis – a fermé un certain nombre de classes bilangues et a tenu un discours qui consistait à dire « nous rouvrirons ces classes quand les enfants auront participé à un enseignement structuré de langue en CM1, CM2 et 6^e », oubliant de dire que c'était à eux de structurer cet enseignement. C'était : « En 6^e, je regarde si vous avez fait un programme. Vous ne l'avez pas fait en CM1 et CM2, donc je n'ouvre pas, mais je voudrais quand même l'avoir, moi, M. le directeur de l'école. Oui, mais il faut demander à l'Éducation nationale ». C'est une affaire un peu curieuse.

Nous prenons l'Éducation nationale au jeu et aux mots. Nous proposons à tous les enfants qui le souhaitent, en CM1 et CM2, de pratiquer une langue. On verra. Ils arriveront en 6^e. Je souhaite que ces langues soient continuées. Prenons l'hypothèse d'un enfant qui aura fait de l'allemand et de l'anglais, en CM1 et CM2. Arrivé en sixième, je ne pourrais pas comprendre que l'on n'ouvre pas une classe bilangue. Comme nous donnons la possibilité que 100 % des enfants de La Garenne fassent cela, j'en déduis que, logiquement, si 100 % des enfants de La Garenne font cela, 100 % de nos classes en sixième seront bilangues. Comme c'est le libre choix des parents, il est probable que ce ne sera pas le cas ; il y a des parents qui ne souhaiteront pas pour 1 000 raisons qui leur appartiennent. L'idée est de se mettre dans une position où les enfants commencent tôt les langues, avec des gens d'un très bon niveau. Le C2, c'est quelqu'un qui a un niveau de langue équivalent à une langue native. Ce n'est même plus un niveau académique, c'est un niveau de langue maternelle. On dit souvent que les gens C2 ont un niveau de langue qui, s'il n'y avait pas l'accent, permettrait de les confondre avec quelqu'un de la langue d'origine. B2 est le niveau un peu moins élevé, mais quand même exigé dans toutes les grandes écoles. Il faut aussi trouver les formateurs.

Pour nous, c'est absolument fondamental. Nous sommes très attentifs à offrir réellement quelque chose. Je vous rappelle que c'est une dépense qui ne devrait pas incomber aux villes, mais à l'Éducation nationale, apprendre les langues. C'est aussi notre rôle parfois de combler des trous.

Deuxième point que vous avez évoqué : l'histoire. Vous avez raison de dire que j'ai un peu de constance dans cette affaire. Quelle est la philosophie ? C'est de faire en sorte que les enfants ne soient pas perdus dans l'éducation de l'histoire. Ce que je vais dire est évidemment très critiquable, mais je pense réellement ne pas avoir tort. Je pense que beaucoup d'enfants sont perdus par l'abandon de l'enseignement chronologique au profit d'un enseignement non chronologique. Nous voulons simplement redonner des bases d'histoire aux enfants. On va inventer un enseignement d'histoire qui sera complémentaire de celui appris à l'école, mais qui partira du début et qui arrivera à la fin. On verra où l'on fait la fin. Le début, cela peut être l'Égypte ou avant, et la fin, on verra jusqu'où on boucle le programme. Cela pourra être la période moderne. C'est un élément auquel nous sommes collectivement attachés, parce qu'on pense que l'on a une mission. Jules Ferry disait que l'école doit apprendre à aimer son pays et on aime son pays à travers son histoire. J'ai peut-être des références un peu datées ; elles sont datées dans leur chronologie, mais pas dans leur principe. C'est ce que nous voulons faire.

Vous m'avez demandé un point sur l'expérience Acadomia depuis le 1^{er} septembre. L'expérience Acadomia, ce sont 166 enfants inscrits actuellement. Ces 166 enfants inscrits se connectent plus ou moins. Certains se connectent beaucoup. J'ai vu les statistiques. Vous avez une part d'enfants qui se connectent 3 fois pour faire plaisir aux parents probablement et qui ne se connectent plus. Vous avez en revanche des enfants qui se connectent très souvent. C'est à partir de la 3^e. Notre idée désormais est de l'offrir à tous les enfants à partir du CP. On va monter en puissance et voir au bout d'un an, puisque le contrat, c'est un an, ce que cela donne. Quand on pose la question aux familles des enfants qui se connectent de nombreuses fois, la satisfaction est là. Je dois aussi avoir l'honnêteté de dire que c'est un petit chiffre. C'est une analyse statistique sur un petit nombre, mais c'est le nombre qui a bien voulu être cobaye de l'affaire.

Pas d'autres questions ?

Il y a un point important. Quand nous étions à la semaine de 4 jours, nous avions 25 000 enfants qui venaient le mercredi à l'accueil sur l'année. Depuis que l'on est passé à 4,5 jours, on est passé à 36 000 enfants accueillis le mercredi après-midi. C'est un des éléments qui nous fait penser que le passage à la semaine de 4 jours à 4 jours et demi a conduit probablement un certain nombre de parents à se remettre à travailler, donc d'avoir un enfant qu'il « fallait » garder le mercredi après-midi, alors qu'ils en étaient responsables auparavant quand ils avaient toute la journée avec eux. Cet élément est absolument important à prendre en compte en termes de capacité d'accueil des centres.

D'autres questions sur ce point important ? Merci beaucoup. On va passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 3. Qui est pour ? Le reste est pour. Je vous remercie.

C'est 3 abstentions, parce que vous votez pour Mme Naturel. J'espère que Mme Naturel ne va pas être mécontente si vous lui dites que vous ne voulez pas que l'on apprenne l'anglais aux petits enfants.

II - Pôle Ressources

Ressources Humaines

2.1 - Personnel communal - Fixation du montant de la vacation pour les formateurs de la police municipale

M. le Maire

Je passe la parole à Mme Raimbault.

Mme Raimbault

Merci, Monsieur le Maire.

Soucieuse de maintenir un niveau de compétence de ces policiers municipaux, la Ville met en place des formations complémentaires aux gestes et techniques de protection d'intervention, ainsi que des séances supplémentaires d'entraînement au tir, suite à un avis favorable du Préfet, à raison d'une séance par mois au lieu de 3 par an. Ces formations sont assurées par des intervenants de la police nationale, pour un montant de 135 euros brut par vacation.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Madame Raimbault.

Des questions ? Mieux former les policiers.

M. Duclos

Je souhaiterais que ceci ne soit pas une première étape vers l'armement de la police municipale en armes létales.

M. le Maire

Vous pouvez préciser ?

M. Duclos

En armes de guerre. Que ce ne soit pas une première étape.

M. le Maire

Des missiles, des choses comme cela ? Vous préféreriez qu'ils ne soient pas armés ?

M. Duclos

Actuellement, oui.

M. le Maire

Mais le fait qu'ils soient déjà armés ?

M. Duclos

Ce ne sont pas des armes, que je sache. C'est pour cela que j'ai employé le terme d'armes létales, qui provoquent la mort.

M. le Maire

Ce sont des pistolets à bouchon, vous croyez ? Je suis très sérieux, je ne comprends pas.

M. Duclos

Que je sache, le pistolet taser n'est pas une arme qui provoque la mort. Cela provoque un choc.

M. le Maire

Vous n'êtes pas au courant que nos policiers municipaux sont armés ?

M. Duclos

Non.

M. le Maire

On en a parlé plusieurs fois ici.

Je vous annonce que les policiers municipaux sont armés depuis cette année. On en a parlé, on l'a voté au budget, on a eu une discussion sur le sujet. Je vous confirme qu'ils sont armés avec des armes potentiellement létales si l'on tire dans des endroits létaux. C'est justement pour cela qu'il faut les former.

Monsieur Champion ?

M. Champion

On va voter pour. On trouve que c'est bien que les policiers municipaux soient bien formés. Le coût me paraît extrêmement faible. C'est une fois par mois et on en a pour 2 000 ou 3 000 euros. Pour un coût relativement faible, on a une bonne formation. La seule chose est que l'on va bientôt arriver à la situation paradoxale où les policiers municipaux sont mieux entraînés que les policiers nationaux. Ce n'est pas le sujet. Sinon, on votera pour.

M. le Maire

On ne va pas se plaindre que nos policiers municipaux soient mieux entraînés que la police nationale. Je ne sais pas si c'est le cas. Il faut que l'on se mette un objectif d'efficacité et de professionnalisme maximum. C'est pour cela qu'ils sont armés et qu'ils ont un entraînement spécifique. D'ailleurs, je vous informe, Monsieur Duclos, que le chef de la police, Philippe Bernard, est moniteur de tir.

Merci pour vos félicitations, Monsieur Champion.

On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

M. Duclos

Je vote pour. Je ne suis pas opposé à la formation au tir.

M. le Maire

Vous êtes opposé à ce qu'ils aient un pistolet.

Je ne veux pas vous prendre en traître, ils sont armés. Vous avez l'air de découvrir. Vous êtes au courant aussi qu'ils ont des voitures, des radios ?

(Rires.)

On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Cela a jeté un froid, ce débat, c'est bien.

Merci pour cette unanimité éclairée.

Finances

2.2 - Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement sur l'exercice 2018

M. le Maire

Nous entrons dans un festival de M. Ballin. L'autorisation d'ouverture de crédits d'investissement, les avances sur subvention.

M. Ballin

Bonsoir à vous tous.

Comme tous les ans, pour bien fonctionner l'année prochaine et en l'absence du vote du budget définitif au 1^{er} janvier, la collectivité a besoin qu'on l'autorise, entre autres, à engager jusqu'à 25 % des crédits d'investissement. On vous demande dans cette première délibération de l'autoriser, comme tous les ans, à aller jusqu'à 25 % du budget en l'absence de notre budget voté, que l'on fera au cours de l'année prochaine.

M. le Maire

Pas de question ? C'est comme chaque année. Merci.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

2.3 - Avances sur subventions 2018

M. le Maire

Les avances sur subvention 2018.

M. Ballin

Même principe. Pour le bon fonctionnement de certaines associations, on propose de voter en avance un certain nombre de subventions : au CCAS pour 298 500 euros, au Conservatoire de musique pour 184 403 euros, et au COS pour 25 000 euros.

M. le Maire

Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Cette année, c'est agréable. En général, vous votez contre.

Unanimité, merci.

2.4 - Fixation des taxes, redevances et tarifs divers pour 2018

M. Ballin

Je vous ferai gré des 17 pages détaillées des augmentations de tarif. Je vous indique que l'on a pris le principe de l'indice des prix à la consommation qui a progressé de 1,15 % entre octobre 2016 et octobre 2017, pour caler l'augmentation de nos tarifs à 1 %, avec des règles d'arrondis. On vous rappelle que les tarifs n'avaient pas été pour la plupart révisés depuis plus de 3 ans. C'est le principe global. Ensuite, il y a le détail des arrondis.

Je ne sais pas si vous avez des questions particulières sur cette augmentation de tarif raisonnable ?

M. le Maire

Je vous en prie.

M. Champion

C'était pour commenter ces tarifs. C'est un peu mieux substantivé que la dernière fois. Cependant, il y a de nombreux changements. Je trouve que l'on mériterait, comme on vous le demande souvent, d'avoir le tableau de l'année précédente, voire 2 ans avant, puisque vous affirmez qu'il n'y a pas eu beaucoup d'augmentation. Pour les tarifs du stationnement, il y a des augmentations par rapport à ce que l'on a voté il y a moins d'un mois, si je comprends bien, ou l'on a mal lu le tableau.

M. le Maire

Vous avez mal lu le tableau.

M. Champion

Par exemple, il y a une erreur sur le séjour à Houlgate pour le quotient familial 2301 à 2600. Je pense qu'il y a une erreur, puisque cela diminue et cela réaugmente. Je suppose qu'il y a une faute de frappe.

M. le Maire

Page combien ?

M. Champion

Je ne sais pas.

On est dans le quotient familial précédent à 32,90 euros, on passe à 32,40 euros et on repasse à 32,90 euros. Je pense qu'il y a une inversion.

M. le Maire

On va corriger.

M. Champion

Ensuite, il y a des choses un peu surprenantes. Il y a une augmentation de 40 % des coupes de champagne. Je ne suis pas sûr que ce soit l'inflation qui justifie cela. *Idem* pour la bouteille de champagne et pour les cours de japonais qui ont pris 8 %.

Certaines locations de sport ont pris entre 2 et 11 %. On est assez loin du 1 %. Pareil pour les autres activités organisées à Houlgate pour les associations garennoise, entre 8 et 9 %, en sachant que cela avait déjà pris une très forte augmentation entre 2016 et 2017.

Il y a aussi une augmentation assez importante pour le personnel communal des consommations d'électricité et de gaz, respectivement 28 % et 11 %. On est assez loin des 1 %. Je comprends que c'est probablement le coût de l'énergie, mais cela ne correspond pas à ce que vous avez écrit.

M. Ballin

On a écrit « pour la plupart ».

M. Champion

Cela peut se défendre, mais pour les non Garennois, il y a des augmentations de différentes choses : la médiathèque, la piscine municipale.

M. le Maire

Nous assumons absolument.

M. Champion

On votera contre, simplement parce qu'on aimerait bien que ce genre de document soit substantivé, quand il y a de très fortes augmentations, avec des explications.

M. le Maire

Substantiver, cela signifie expliquer ?

M. Champion

Oui, avoir une explication qui nous permet de comprendre. Je peux tout à fait admettre que l'on considère qu'il y a une trop faible différence entre les tarifs communaux pour les Garennois et non Garennois. Dans les communes à côté, la différence est beaucoup plus forte.

M. le Maire

Vous avez l'explication. Elle a été substantivée.

M. Champion

Comme je l'ai dit la dernière fois, ce serait bien que vous ne la donniez pas en Conseil.

M. le Maire

D'accord.

Pour l'électricité, on me dit que c'est le tarif de la fourniture.

Y a-t-il d'autres questions ?

Pas d'autres questions. On passe au vote. Qui est contre ? 2. Qui s'abstient ? 3. Qui est pour ? Merci.

2.5 - Décision modificative 2017 n°2 - budget principal

M. le Maire

Le point suivant, toujours M. Ballin. La DM 2.

M. Ballin

Il s'agit de vous proposer un complément de décision modificative. L'idée est d'approuver l'attribution des subventions que le Conseil municipal avait approuvée. On vous demande de les réaliser en tant que tel avant la fin de l'année. En l'occurrence, il s'agit de 1 634 318 euros au profit de l'opérateur Logistar, de 83 866 euros au profit de l'opérateur social Immobilière 3F, et de 250 000 euros au profit de l'opérateur social Immobilière 3F. Ce financement se fera et se fait par la réaffectation de crédits provisionnels inscrits. C'est une réaffectation comptable, puisque c'était dans un chapitre prévu pour des dépenses d'investissement que nous ne ferons pas. On les acte en subvention à ces opérateurs immobiliers sociaux.

M. le Maire

Merci.

Pas de question ?

Pas de félicitations pour ces logements sociaux ? On y prend goût.

(Rires.)

Tout à l'heure, vous nous avez félicités pour les langues et vous vous êtes abstenus. Maintenant, je me méfie sur le sens de vos félicitations.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

2.6 - Convention de prise en charge provisoire des missions relatives à l'aménagement en régie de la ZAC des Champs-Philippe, non reconnue d'intérêt métropolitain, sur le territoire de la commune de La Garenne-Colombes

2.7 - Convention de prise en charge provisoire des dépenses et recettes de la compétence « aménagement de l'espace » et « développement et aménagement économique, social et culturel » transférées à l'Établissement Public Territorial Paris Ouest La Défense

M. le Maire

C'est M. Hervo qui reprend la barre.

M. Hervo

Je vais vous présenter en une seule fois les points 2.6 et 2.7 qui sont complémentaires.

Vous savez sans doute qu'à dater du 1^{er} janvier 2018, la compétence aménagement est dorénavant du ressort des établissements publics territoriaux, en l'occurrence, pour nous, du POLD. Cela veut dire que si l'on applique les textes et que l'on ne fait rien d'autre, la ZAC des Champs-Philippe sera dorénavant, à partir du 1^{er} janvier prochain, gérée par le POLD, lequel territoire n'est absolument pas organisé ni structuré pour faire face à ce genre de problème, d'autant plus qu'il y a, de tête, 25 ZAC sur le territoire en cours. Des mises au point ou des recherches de solutions pragmatiques ont été faites entre les responsables du POLD et les responsables des différentes communes, pour faire en sorte que les choses se poursuivent dans de bonnes conditions.

À l'issue d'un vote du Conseil de territoire hier soir et du vote d'un certain nombre de conseils municipaux, dont le nôtre ce soir, s'il est positif bien sûr, il a été mis au point un dispositif à l'issue duquel, dans un premier temps, l'Établissement public Paris Ouest La Défense rétrocède en quelque sorte à chaque commune, et tout particulièrement aux communes qui ont des ZAC gérées en régie, c'est-à-dire La Garenne-Colombes et Puteaux, la gestion de ces ZAC, sur le plan opérationnel d'une part – c'est l'objet du point 2.6 – et d'un point de vue financier d'autre part, avec un mécanisme forcément un peu complexe ; c'est l'objet du point 2.7. En termes financiers, cela peut se résumer, peut-être de façon un peu caricaturale mais claire : la commune gère et engage les dépenses, l'Établissement public territorial supporte ces dépenses, la commune encaisse les recettes et les garde pour elle, mais la commune s'engage évidemment à compenser auprès de l'Établissement public territorial l'ensemble des dépenses qu'il a exposées pour les réalisations de ZAC.

Voilà donc deux conventions qui font qu'il y a un aller-retour entre l'Établissement public territorial et la commune de La Garenne. Ce sera pareil pour d'autres communes, en particulier Puteaux, pour des ZAC en cours de réalisation, donc notre ZAC des Champs-Philippe.

M. le Maire

Merci.

Des questions à M. Hervo ?

M. Duclos

J'ai une remarque. C'est une décision provisoire, j'ai bien entendu, mais à force de dispositions dont ont dit qu'elles sont provisoires et qui ne demandent qu'à être renouvelées, on se demande vraiment quand les territoires vont être opérationnels et on doute de la volonté actuelle de la majorité des élus de les faire marcher. On souhaite qu'une décision soit prise dans un sens ou dans un autre et que l'on sorte d'un entre-deux instable. En conséquence, nous nous abstiendrons.

M. le Maire

Je suppose que vous qualifierez également d'entre-deux instable la situation que nous fait vivre le gouvernement, qui est que l'on ne sait pas si nous existerons dans un an. On le saura dans 15 ou 20 jours ce qui aura été décidé par le Président de la République concernant le devenir des EPT, de la Métropole, de la Région, de l'architecture administrative. C'est le sujet. Une déclaration du Président est prévue début janvier. Aujourd'hui, personne ne sait si la Région disparaît, si la Métropole disparaît, si l'EPT reste, si les départements restent ou disparaissent.

Ce n'est pas de notre fait, cette instabilité. Elle est créée par les pouvoirs publics qui ne sont pas capables de définir – je ne prétends pas que c'est facile – un cadre qui soit stable. La seule certitude que nous avons est que le cadre est instable. Nous pouvons être certains que dans 2, 3, 4 ans, nous n'aurons pas la situation actuelle. Entre nous, je le souhaite. L'empilement de 5 strates administratives qui nous a été laissé – je ne veux pas faire de politique partisane – n'est pas un succès. Cela fait 17 ans que je suis maire. Yves me rappelle que cela fait 17 ans. Merci, Yves. Cela fait 17 ans qu'Yves Perrée est premier adjoint. Je peux vous rappeler que nous avons 3 strates administratives à l'époque. Nous en avons 5. À l'époque, on disait qu'il y en a déjà trop. Il y en a tellement trop que l'on est passé à 5. J'espère que l'on va revenir à 3. Je ne sais pas lesquelles, mais j'espère que l'on va revenir à 3. On ne peut pas faire autrement.

Des questions ?

M. Hervo veut ajouter quelque chose.

M. Hervo

J'ajoute de façon plus pragmatique...

M. le Maire

Merci.

(Rires.)

Je suis un peu théorique.

M. Hervo

C'est un complément, un éclairage. Ce n'est pas du tout contradictoire.

M. le Maire

Cela pourrait.

M. Hervo

Mais cela ne l'est pas. J'annonce la couleur tout de suite et je rassure.

Il paraît tout à fait irréaliste d'imaginer qu'une opération d'aménagement telle que notre ZAC des Champs-Philippe – nous parlons exclusivement de nos problèmes – puisse être transférée à quelqu'un d'autre que la commune sans la mise en place préalable d'un outil dont on soit assuré qu'il est capable de faire le travail efficacement. Faire de l'aménagement, ce n'est pas travailler dans un bureau sur des questions théoriques. C'est connaître le terrain, connaître les habitants, connaître les problématiques de tout genre, sociales et urbaines, qui vont avec. La capacité des territoires à assurer ce type de mission...

Excusez-moi, je vous dérange.

(Rires.)

Cela prouve que mon discours séduit les foules. Cela ne fait rien, je termine.

Il est évident que le transfert au territoire, si telle doit être la destinée finale des choses, implique inévitablement la mise en place d'un outil de fonctionnement qui n'existe pas et qui n'existera pas avant des années. Il ne suffit pas d'écrire que dorénavant, ce n'est plus la commune mais le territoire qui fait le travail. Encore faut-il que ceux qui font le travail soient capables de le faire et de bien le faire.

Raisonnement, en dehors de chaque commune, pour l'instant, personne n'est guère outillé, n'est guère capable – il faut le reconnaître sans que ce soit une critique, c'est un constat purement objectif – de faire le travail. Sagement, le POLD a constaté qu'il valait mieux laisser chaque commune travailler et poursuivre aussi efficacement que possible ces opérations d'aménagement plutôt que de se lancer dans une aventure quelque peu floue.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

Nous passons au vote s'il n'y a plus de prise de parole. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 5. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée.

C'était pour la délibération première concernant la convention de prise en charge provisoire.

Nous avons un deuxième vote sur le même sujet. C'est la convention de prise en charge provisoire des dépenses et recettes de la compétence aménagement de l'espace, le point 2.7. On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 5. Qui est pour ? Merci.

2.8 - Modification du tableau financier afférent au contrat d'aménagement régional 2018-2020

M. le Maire

Le point suivant, c'est M. Dransart, sur le contrat d'aménagement régional.

M. Dransart

Bonsoir.

Il s'agit d'un point purement administratif, puisqu'on avait déjà approuvé au mois de juin le contrat d'aménagement régional pour les années 2018-2020. Entre-temps et avant que l'on ne signe ce contrat, la Région a modifié les critères d'éligibilité, donc nous devons repasser le même contrat, cette fois-ci avec les mêmes projets, mais avec les nouveaux critères, dans le but d'obtenir le même montant de subvention, c'est-à-dire 50 %, ce qui représente un million d'euros.

Il y a un point de détail qui est important, puisque la Région ne pourra pas délibérer avant le mois de mars. Or, nous aurons déjà commencé les travaux du square des Bleuets, donc nous demandons une dérogation. Normalement, on ne devait pas faire les travaux avant d'avoir obtenu l'aval de la Région. Dans le cadre précis de cette adoption du mois de juin et de ces petites évolutions administratives, nous demandons cette dérogation pour que l'on puisse poursuivre le programme déjà prévu au mois de juin.

M. le Maire

Merci.

Des questions à M. Dransart ? Pas de question.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

III - Pôle Services à la Population

Actions Sociales et Familiales

3.1 - Convention tripartite de partenariat avec l'Union Départementale des Associations Familiales des Hauts-de-Seine (UDAF 92) et l'association chantiers d'aide à la parentalité pour la mise en place du réseau des parents au titre de l'année 2018

M. le Maire

Le point suivant, c'est M. Autain, une convention avec l'UDAF 92.

M. Autain

Bonsoir.

Je soumetts à votre vote la création d'un réseau de parents dont le but est de permettre à des parents de se réunir et de pouvoir cheminer ensemble dans le but de favoriser leur rôle de parent, à travers diverses activités : des conférences, des ateliers. Ce réseau des parents, c'est mettre en réseau des parents, financer toutes les activités en partenariat entre l'UDAF et la commune, et mis en orchestre par l'association des chantiers d'aide à la parentalité. C'est pour favoriser le fait que chaque parent est le premier éducateur de ses enfants.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Monsieur Autain.

Des questions ?

M. Champion

Ce n'est pas vraiment une question. Le sujet est très louable, mais en regardant qui était l'UDAF 92, il nous a semblé que c'était quelque chose de trop confessionnel. Pour cette raison, bien que le sujet nous paraisse tout à fait intéressant, nous nous abstenons.

M. le Maire

L'UDAF est une association qui n'est pas confessionnelle. C'est une association qui est extrêmement impliquée dans la vie de notre République depuis maintenant de très nombreuses années, avec laquelle nous avons déjà travaillé dans le passé.

J'entends ce que vous dites. On note et je le regrette.

On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 5. Qui est pour ? Merci.

Etat-civil, affaires scolaires

3.2 - Avis du Conseil Municipal sur les dérogations au repos dominical

M. le Maire

Le point suivant, c'était M. Martin-Chauffier, qui ne peut pas être avec nous, qui devait le présenter.

Il s'agit d'une mise en application de la loi Macron sur le fameux repos dominical, qui avait fait couler un tout petit peu d'encre et beaucoup de salive quand cela avait été discuté. M. Macron, quand il était ministre, avait souhaité, ce qui ne paraît pas tout à fait idiot, que l'on puisse aussi travailler le dimanche. Il avait fait passer une loi à grand renfort d'efforts parce que beaucoup de gens s'étaient opposés à cette loi. Un des éléments était comment on organise le travail le dimanche. Jusqu'ici, les sociétés qui souhaitaient travailler le dimanche pouvaient demander, dans certaines conditions très restrictives, au Maire l'autorisation une par une. On marchait sur la tête. Désormais, le dispositif prévoit d'autoriser, non plus enseigne par enseigne, mais branche commerciale par branche commerciale, les 12 dimanches qui peuvent être ouverts après consultation de l'assemblée communale.

Tout cela a été transféré à l'EPCI de la MGP, mais par souci de simplification, on va continuer à demander aux communes ce qu'elles en pensent. Je vous demande donc d'émettre un avis favorable sur les fameuses dérogations dans les 6 branches d'activité qui vous sont listées, avec les dates qui correspondent au pic d'activité des dites 6 branches.

Les branches d'activités de commerce diverses, cela va des articles de sport au jeu, à l'animalerie, à la brocante. Un deuxième gros ensemble est la question de l'automobile. Un troisième gros ensemble est l'alimentation avec un point particulier sur tout ce qui est chocolat, confiseries, biscuiteries. Un quatrième bloc sur la parfumerie, la cosmétique et la bijouterie. Un avant-dernier bloc sur les grandes surfaces. Enfin, le dernier bloc sur les commerces de détail alimentaire. Ceux-ci vous sont donnés en annexe de votre délibération.

Avez-vous des questions ?

Vous acceptez que l'on puisse travailler le dimanche, c'est parfait.

On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 2. Qui est pour ?

Vous vous abstenes. Cela m'intéresse de savoir pourquoi.

M. Champion

C'est une bonne question.

(Rires.)

Pour moi, la délibération, ce sont les différents décrets qui sont importants. Je dois reconnaître que dans notre groupe, on n'était pas tout à fait d'accord sur ce sujet. C'est une solution médiane. Je pense qu'une solution équilibrée est sûrement satisfaisante. Nous nous abstenons.

M. le Maire

Je n'ai pas bien compris votre dernière phrase. Vous pensez que cela signifie qu'il ne vaut pas mieux décider ?

M. Champion

Non. On ne vote pas contre. Si l'on était contre, on voterait contre.

M. le Maire

Et si vous étiez pour, vous voteriez pour.

(Rires.)

M. Champion

Le principe de l'abstention est de ne pas trancher.

M. le Maire

J'ai bien compris. On ne le dira pas au Président Macron, je vous le promets.

M. Champion

J'avais posé une question l'année dernière, en parlant de la loi Macron, pour savoir si, dans la loi Macron, il est prévu un vote pour les petites sociétés qui n'ont pas de représentation syndicale. J'aurais voulu savoir si, dans le cas de la commune, cela avait été bien fait. J'avais posé la question l'année dernière.

M. le Maire

Cela aurait changé votre vote, bien sûr.

M. Champion

Peut-être.

M. le Maire

Quel menteur ! Votre nez s'allonge, Monsieur Champion.

(Rires.)

Je ne vous crois absolument pas.

J'ai noté qu'il y avait 0 contre, 2 abstentions, donc j'en conclus que le reste est pour. Je vous remercie.

3.3 - Création d'un nouveau caveau provisoire et transformation de l'ancien caveau en site cinéraire

M. le Maire

Madame Gaillabaud, Madame la secrétaire de séance, vous avez la parole sur le cimetière.

Mme Gaillabaud

Bonsoir, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus.

Depuis la récente campagne de reprise administrative relative aux concessions échues depuis plus de 2 ans, il apparaît nécessaire de créer un nouveau caveau provisoire hors sol à l'entrée du cimetière et de transformer l'actuel vétuste en site cinéraire afin de recueillir les cendres résultant de ces reprises et de ne pas saturer l'actuel puits de dispersion du jardin du souvenir.

M. le Maire

Merci beaucoup.

On a la création d'un caveau temporaire.

Pas de question ? Cela vous a...

(Rires.)

Merci, Madame Gaillabaud, d'avoir créé l'ambiance. Je vous félicite.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Votre groupe est d'accord là-dessus, Monsieur Champion ? Pour. Bravo, merci beaucoup.

IV - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture et Sports

4.1 - Autorisation de dépôt de dossier « appel à projet handicap » dans le cadre du fonds « publics et territoires » proposé par la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine

M. le Maire

Monsieur Citerne.

M. Citerne

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il s'agit d'un dépôt de dossier appelé « projet handicap » dans le cadre du fonds « publics et territoires » proposé par la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine. Cette possibilité est ouverte aux communes depuis 2015. La Ville de La Garenne-Colombes a fait partie des premières à déposer un dossier de candidature qui est renouvelé depuis chaque année. Il s'inscrit dans le cadre du fonds « publics et territoires » signé entre la CAF et l'État pour la période 2015-2017. Ce projet vise à favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap et à développer des projets de qualité favorisant l'intégration de ces enfants, à accompagner les personnels à l'évolution des besoins spécifiques de l'enfant accueilli à participer à la qualification des professionnels du secteur de la petite enfance et de la jeunesse. Concrètement, nous renforçons les équipes d'animation dans le cadre des accueils de loisirs, des modules classes d'environnement et séjours de vacances, en fonction des besoins, et proposons des formations pour les animateurs. Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire à déposer le dossier.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Pas de question ?

M. Campion

Pour cette convention, est-ce que tout le travail qui va être fait sur la plateforme ne pourrait pas faire l'objet aussi... Cela pourrait être une aide tout à fait intéressante pour les enfants handicapés, d'avoir une action spécifique, de le rendre gratuit – c'est déjà gratuit – de faire une action un peu plus importante pour les enfants handicapés sur l'action de la plateforme.

M. le Maire

Vous pouvez donner un exemple ?

M. Campion

Il faut peut-être un équipement spécifique. Tous les enfants handicapés n'ont pas une facilité à utiliser des moyens informatiques, donc avoir une spécificité pour les enfants handicapés pour l'accès à la plateforme.

M. le Maire

Nous parlons de temps extrascolaire. On est dans le temps extrascolaire.

Sur cette question de temps extrascolaire, avez-vous des questions ? Maternelle, élémentaire et centre de loisirs.

Je vous donne les chiffres sur le nombre d'enfants en situation de handicap. Par exemple, sur l'élémentaire, sur le temps du matin, 14 enfants. Sur le temps du midi, 28 enfants. Sur le temps du soir, 8 enfants. Sur les mercredis, 24 enfants. Sur le temps d'accueil extrascolaire, centre de loisirs, entre janvier et décembre, dans les centres de loisirs maternels, 16 enfants sont accueillis le mercredi et 20 dans les centres de loisirs élémentaires. Enfin, en maternelle, on a 7 enfants le matin, 17 enfants à midi, 11 enfants le soir et 16 enfants le mercredi.

Avez-vous d'autres questions ?

On va passer au vote. Merci, Monsieur Citerne.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci beaucoup.

On fait beaucoup de choses pour les enfants, qu'ils soient handicapés ou valides, entre les langues, l'histoire et l'intégration.

V - Pôle Services Techniques

Voirie, Propreté, espaces verts

5.1 - Convention d'occupation du domaine public non-routier relative aux équipements d'un réseau de communications électroniques implantés dans les collecteurs d'assainissement départementaux

M. le Maire

Le point suivant, c'est M. Dransart.

M. Dransart

Il s'agit simplement de parler de la redevance d'occupation du domaine public que nous devons au département dans le cadre de la fibre optique qui passe dans le réseau départemental. C'est quelque chose que nous passons chaque année. Nous avons toujours 930 mètres linéaires qui passent. Cela fait 1 172 euros à payer.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Des questions ? Ne pas créer de nouveaux réseaux, profiter des réseaux existants.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

5.2 - Approbation de la convention de superposition d'affectations du domaine public, de financement et de gestion entre La Garenne-Colombes et le Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole

M. le Maire

Point suivant, Madame Gaillabaud.

Mme Gaillabaud

Merci, Monsieur le Maire.

Après l'adhésion de La Garenne-Colombes à la compétence Vélib' en février dernier, puis la décision d'implantation de 6 stations sur le territoire en juin 2017, nous franchissons aujourd'hui une troisième étape, c'est-à-dire la signature d'une convention de superposition d'affectation entre notre Ville et le Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole. Pour rappel, ce document règle les modalités techniques et financières d'implantation de ces stations. À ce jour, la liste des stations n'est pas arrêtée. Elle est en attente de validation conjointe entre la Ville et les équipes techniques de Smovengo, détenteur du marché.

Pour un maximum de flexibilité, je vous demande d'autoriser M. le Maire à signer cette convention de superposition d'affectation entre La Garenne et le syndicat. S'il s'avérait qu'une station soit validée sur le domaine départemental, je vous demanderais également de donner la possibilité à M. le Maire de signer une éventuelle mise au point entre le département 92 et le syndicat, puisqu'une signature de convention est en cours d'élaboration entre le département et le syndicat.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions à Mme Gaillabaud ?

Vous l'avez compris, c'est la préparation de l'arrivée du système Vélib' à La Garenne-Colombes cette année. Nous avons besoin de passer des conventions sur ce sujet.

Pas de question ? On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

5.3 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n° 8 à la convention de délégation de service public ayant pour objet le financement, la conception, la construction, l'exploitation d'un parc de stationnement sous la place de la Liberté, l'exploitation du service de stationnement payant dans les parcs de stationnement Charles de Gaulle et Charlebourg ainsi que l'exploitation technique des places de stationnement payant en centre-ville et approbation du versement des participations à un service public à caractère industriel et commercial - DSP parking

M. le Maire

Le point suivant, Monsieur Hervo, un avenant à la convention de délégation des services publics du parking. Résumez-nous cela comme vous savez le faire, avec esprit de synthèse.

M. Hervo

Vous vous souvenez sans doute, mes chers collègues, que dans le cadre du contrat de délégation de service public conclu entre la Ville et la société SPIE Autocité, principalement pour la réalisation d'un parking souterrain sur la place de la Liberté, figure la délégation à SPIE Autocité de la gestion des parcmètres existants dans les zones de stationnement payant de la ville hors Champs-Philippe, et figure également l'obligation pour SPIE Autocité d'implanter puis d'exploiter des horodateurs sur l'ensemble d'un périmètre entourant le parking de la Liberté après sa mise en service.

Deux événements viennent un peu bousculer cette logique. Le premier est la mise en place des nouvelles modalités de dépenalisation plus exactement du stationnement payant, dont nous avons abondamment parlé lors de notre dernière séance. Le second est l'orientation prise par la Ville d'étendre, sans attendre l'ouverture du parking, les zones de stationnement payant sur la ville, en partie sur le périmètre qui devait être équipé par SPIE Autocité, mais aussi en partie sur des rues qui sont hors de ce périmètre. Tout ceci était de nature à créer une situation embrouillée, peu lisible, et pas aisée à gérer. Nous nous sommes donc rapprochés de SPIE Autocité pour envisager purement et simplement de reprendre totalement la gestion par la Ville de l'ensemble de ces problématiques de gestion du stationnement de surface.

Ceci a fait l'objet d'un certain nombre de discussions un peu complexes, également d'analyses financières un peu complexes. Je dois saluer ici le travail de M. Serre et de M. Montagnon qui se sont livrés, contradictoirement avec les gens de SPIE Autocité, à une arithmétique un peu compliquée. Finalement, nous sommes arrivés à la rédaction d'un avenant n° 8, aux termes duquel, pour faire simple, l'ensemble des problématiques de stationnement payant de surface est retiré du périmètre du contrat de délégation de service public de SPIE Autocité, qui va être repris par la Ville bien entendu, cette diminution de périmètre physique et opérationnel de SPIE Autocité s'accompagnant également d'une réduction du périmètre financier de ce contrat de délégation. Un certain nombre d'obligations qui étaient à la charge de SPIE Autocité disparaissant, elles sont retirées du contrat. Ceci correspond, après cette arithmétique complexe dont je viens de parler, à un montant de 1 374 000 euros, si j'arrondis à quelques euros près.

Je vous propose ce soir d'approuver les termes de cet avenant, aux termes duquel, à dater de sa signature, c'est-à-dire en pratique du 1^{er} janvier 2018 et de la mise en place des nouvelles dispositions de dépenalisation du stationnement payant, l'ensemble du stationnement de surface de la ville va être directement géré par la Ville et non plus délégué à SPIE Autocité.

M. le Maire

Qui veut la parole, qui a des questions à poser sur cette affaire ?

Il s'agit de l'évolution du contrat lié à l'évolution de la politique de stationnement en surface. On rajoutera une phrase dans le contrat qui permettra d'introduire une clause d'évaluation contradictoire entre les deux parties des charges d'exploitation au moment de la livraison

du parking, ce qui nous permettra de nous reposer et de réajuster éventuellement les sommes dont il est question cette fois-ci, c'est-à-dire de préserver les intérêts de la Ville. Nous rajouterons cette phrase dans le contrat qui vous est proposé.

Y a-t-il d'autres observations ?

On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 5. Qui est pour ?

Je vous remercie.

Aménagement urbain

5.4 - Devenir du secteur d'aménagement « PSA - RATP - CHARLEBOURG » - protocole d'accord entre la ville de La Garenne-Colombes, la société PSA Automobiles SA et la RATP en présence de l'ÉPADESA

M. le Maire

Le point suivant est le point 5.4, le devenir du secteur d'aménagement que l'on qualifie de PSA RATP Charlebourg. Je vous présente un protocole d'accord entre la Ville de La Garenne, PSA et la RATP, en présence de l'ÉPADESA, puisque c'est comme cela que l'on a décidé de nommer la présence de l'ÉPADESA.

De quoi s'agit-il ? Vous avez tous reçu le protocole d'accord. Il y a quelques mois, la société PSA nous a avertis de sa volonté de vendre le terrain, parce qu'ils ont un projet industriel d'intérêt national qui consiste à regrouper leurs activités économiques en un seul lieu, en région Ile-de-France. Ils quittent le site historique de La Garenne-Colombes. La question se pose du devenir de ce site, en sachant que PSA est propriétaire de ce site. Ils nous ont rencontrés, ils nous ont demandé ce que nous envisagions dans l'évolution du droit des sols, ce que nous envisagions dans le projet urbain. Ils sont venus s'intéresser à la politique de la ville en matière urbaine. Nous avons décidé de travailler avec eux de manière à aboutir à ce protocole qui a pour objet de définir les grandes orientations de la Ville, ainsi que les grandes orientations que souhaite voir la société PSA appliquées dans son futur marché. Ils vont vendre le terrain, donc ils ont besoin d'un document qui puisse être un élément permettant au futur acquéreur d'apprécier la constructibilité, le devenir au sens large, de ce terrain.

PSA est manifestement très pressé de vendre. Ils veulent que la vente ait lieu dans les prochains mois, donc ils ont besoin d'un peu de certitude qui va au-delà du seul PLU. La Ville a répondu favorablement à cette demande puisqu'il s'agit d'éclaircir l'horizon d'opérateurs économiques futurs, savoir ce qu'ils peuvent attendre et ce qu'ils doivent attendre en venant à La Garenne-Colombes. Cela nous a permis également de faire rentrer dans le jeu un troisième acteur qui est la RATP. Son centre bus Charlebourg, qui est aussi un centre bus historique – au début du 20^e siècle, il y avait des tramways et des voitures hippomobiles dans cette affaire... Elle nous a fait savoir il y a plusieurs années que ce centre bus était obsolète : impossibilité d'y faire ranger des bus articulés, conditions de travail du personnel assez contestables et contestées. Bref, une volonté de la RATP de faire évoluer le dépôt de bus. En même temps, la RATP est dans une situation complexe à la fois technique et patrimoniale. Technique, parce qu'ils ne peuvent pas procéder à la rénovation du dépôt d'autobus *in situ* en continuant l'exploitation dudit dépôt de bus. Ils ont besoin d'une solution tiroir. Patrimoniale, parce qu'ils font évoluer tout leur patrimoine. Il paraissait indispensable de se saisir de l'occasion de la grande parcelle Peugeot PSA, mais aussi RATP, qui puisse muter d'un seul tenant, en tout cas dans un calendrier commun, pour que la RATP puisse reconstruire éventuellement *in situ* son affaire.

Cela nous a permis d'affirmer les priorités de la Ville. Vous les avez trouvées dans le protocole. Nous avons affirmé premièrement que la zone était principalement à vocation tertiaire – ce n'est pas une nouvelle à celui qui sait lire le PLU –, deuxièmement que nous n'étions pas contre intégrer un troisième secteur que nous avons qualifié de secteur Charlebourg dans l'opération, de manière à profiter de l'opération importante qui va se faire pour réaménager ce secteur qui demande à l'être. Nous y travaillons depuis quelques années. Le secteur Charlebourg est mal fichu : un habitat des années 60 et 70 qui ne répond plus aux critères que l'on recherche aujourd'hui, une occupation du domaine public et de l'espace public qui est un peu anarchique, l'absence de délimitations très claires sur les lots de propriété des parkings de surface. Jean-Pierre Hervo y travaille depuis quelques années et s'arrache les quelques cheveux qui lui restent pour savoir comment on va s'en sortir. Bref, une opération à réaliser, mais aussi complexe parce que trop petite. C'est très compliqué de faire des opérations urbaines. Nous saisissons aussi l'occasion d'avoir un ensemble foncier plus large pour travailler sur notre parcelle.

Nous avons affiché que nous avons également une priorité d'obtenir un parc – nous avons mis 2 hectares – d'un seul tenant. Nous n'avons pas de parc aussi grand à La Garenne-Colombes et c'est l'occasion historique ultime pour nous d'obtenir ce parc qui est absolument indispensable dans une vie et une ville modernes. Enfin, nous avons demandé que dans le protocole, qu'auront à connaître les candidats acquéreurs de la parcelle, la Ville souhaite pouvoir se voir vendre, rétrocéder, céder – nous verrons les conditions – 3 hectares supplémentaires de foncier aux fins d'y installer des équipements d'intérêt collectif, plus évidemment une trame viaire qui n'existe pas aujourd'hui. Il n'y a pas de route dans cette parcelle. On va construire une partie de ville.

Tous ces éléments ont fait l'objet de discussions. On a pesé tous les mots. La RATP a également expliqué ce qu'ils attendaient. C'est dans le protocole. Enfin, l'ÉPADESA, vous allez me demander à quoi cela sert. Nous sommes dans le périmètre de La Défense et l'ÉPADESA a une connaissance des capacités des opérateurs économiques à venir s'installer dans le coin. L'ÉPADESA était un soutien technique dans cette opération. L'ÉPADESA est en train de faire un travail qui ne figure pas dans le protocole mais qui va être important, c'est de savoir si l'on prend les invariants, c'est-à-dire refaire le dépôt de bus, les 2 hectares de parc pour la Ville de La Garenne, les 3 hectares d'équipements collectifs en occupation foncière pour la Ville ou d'autres collectivités territoriales. Ce qui reste sur l'ensemble de ces parcelles, c'est combien de constructibilité ? Cela ne figure pas dans le protocole, puisque cela doit faire l'objet. Quelles en sont les conséquences financières en termes de valorisation des terrains ? L'ÉPADESA est en train de faire le travail. Je crois que cela avance bien. On devrait avoir un premier rendu de ce travail fait par l'ÉPADESA en janvier. Vous ne vous mouillez pas trop. Ce n'est pas en décembre, c'est en janvier 2018. On y est presque.

Voilà où nous en sommes arrivés. Voilà comment est né ce protocole, de la volonté de la Ville d'afficher des priorités et des conditions aux évolutions éventuelles des règlements. Il faudra peut-être, pas certainement, faire évoluer le droit des sols.

La partie n'est pas signataire. Nous avons pris des contacts avec les services de l'État, le département et la Région. J'ai personnellement rencontré le Préfet de Région et le Préfet de Département pour discuter des mètres carrés constructibles. Ce qui semble se dégager, même si l'État prudent n'a rien écrit, c'est qu'il y aurait « un droit à construire » de bureaux et d'activités en franchise de logement jusqu'à concurrence des mètres carrés déjà existants. En clair, si vous avez 100 m² existants de tertiaire, vous le démolissez et vous avez le « droit » de refaire 100 m² de tertiaire avant que le Préfet ne veuille imposer une convention bureau/logement comme il sait les imposer partout en région Ile-de-France.

Voilà où nous en sommes dans les discussions avec l'État. L'État voit d'un œil intéressé cette affaire, parce que c'est une affaire urbaine pour La Garenne, mais c'est d'abord une affaire industrielle pour le pays. PSA, dont vous connaissez le rôle économique mondial, a beaucoup à gagner dans cette opération qui va lui permettre de se recentrer sur un certain nombre d'activités. Comme vous le savez, l'industrie automobile est en pleine évolution, pour ne pas dire crise, et il faut qu'ils sachent bien prendre les virages.

Voilà sur l'explication de texte de ce protocole que je vous ai laissé lire et dont vous avez évidemment pris, chacun et chacune, connaissance.

Avez-vous des questions ?

Je vous en prie, Monsieur.

M. Duclos

Monsieur le Maire, merci pour vos explications.

Je souhaitais revenir sur l'aménagement qualifié de « à dominante tertiaire ». Notre position est certainement beaucoup plus nuancée. Certes, la position de l'ouest du terrain de PSA est à 500 mètres de la future gare de Nanterre La Folie, du RER E et de la ligne de métro 15. La vocation tertiaire de l'ouest du terrain de PSA pour des activités tertiaires est donc évidente. Pour le reste, en particulier le boulevard National, notre choix va vers la construction de logements.

Au-delà d'une simple position politique, j'aimerais ajouter quelques remarques de bon sens. D'abord, ne pas s'appuyer sur des études datées de 2007-2008. Vous avez parlé d'études de l'EPADESA. Il faut réactualiser ces études, principalement du fait de la construction du Grand Paris Express. Cette construction va remodeler l'attractivité de certains quartiers pour des activités tertiaires. On peut penser que, dans un rayon de 500 mètres des gares du Paris Express, on va construire pas mal de mètres carrés de bureaux fortement attractifs du fait d'un foncier moins cher que sur La Garenne.

Globalement et malgré l'effet potentiel et futur du Brexit, nous ne sommes pas sûrs que La Défense va connaître une forte croissance de son activité tertiaire, mais nous voyons plutôt une activité qui va se rééquilibrer vers des pôles plus divers et répartis sur les territoires de la Métropole et de la Région. Quant au boulevard National, il est à un kilomètre de la future gare de Nanterre, donc un peu loin. Il y a un tramway bien chargé à ce jour aux heures de *commuting*. Enfin, il y a encore des mètres carrés de bureaux construits non occupés sur ce boulevard. C'est pourquoi nous disons qu'il y a assez d'activités sur le boulevard National. Voilà pourquoi, même si nous sommes d'accord pour la mise en place d'un accord, nous voterons contre votre proposition.

M. le Maire

Merci beaucoup. Je n'en attendais pas moins.

Quelqu'un a-t-il d'autres remarques à faire ?

Monsieur Campion.

M. Campion

Le départ de Peugeot est une belle occasion pour transformer la partie ouest de la ville, d'autant plus que la RATP semble vouloir jouer le jeu et y participer. La Ville a donc tout à fait raison de s'insérer dans cette opération, dans une vision d'ensemble de tout l'urbanisme municipal et territorial. Certains projets, et on en connaît des équivalents dans la ZAC des Bruyères de Bois-Colombes... Je dois avouer, l'idée de mettre un parc d'une superficie tout à fait conséquente nous paraît excellente. De la même manière, l'idée d'écoquartier ne peut qu'avoir notre faveur.

Ensuite, sur le côté tertiaire, je resterai un peu plus modéré, mais je pense que c'est peut-être aussi l'occasion de mettre à la fois de l'habitat et du tertiaire ensemble. Le projet n'étant pas suffisamment abouti, je ne sais pas si c'est possible, mais je pense que c'est peut-être quelque chose qui est intéressant dans cette zone où beaucoup de gens voyagent de toutes sortes de zones vers La Défense. Ce serait une zone de plus. Une zone un peu plus mixte que ce que j'ai compris du document serait peut-être souhaitable. Tout bien considéré, on votera pour.

M. le Maire

Merci beaucoup. Je suis très sensible.

Monsieur Duclos, relisez tranquillement. Peut-être m'avez-vous mal compris. Quand je parle d'étude, ce n'est pas du tout l'étude de 2007 à laquelle je fais référence. L'EPADESA est en train de faire une étude actuellement. Ce dont vous regrettiez l'existence, c'est ce que nous sommes en train de faire faire à l'EPADESA.

Deuxième observation, évidemment, nous affirmons une priorité au tertiaire. En français, les mots ont un sens. Priorité, cela signifie principalement. Je ne peux pas utiliser mieux et précisément le français. C'est d'ailleurs pour cela que nous faisons entrer aussi la zone de Charlebourg. Là, il y a du logement. C'est aussi un moyen de faire du logement dans cette opération, en faisant d'une pierre deux coups à La Garenne-Colombes. Ma crainte est que si nous avions été seuls, sans PSA, sans RATP, nous aurions eu le plus grand mal à faire évoluer la zone de Charlebourg. Vous la connaissez, vous voyez comment elle est encaissée, mal fichue. C'est une occasion en or, à la

fois comme vous le dites, Monsieur Champion, le parc, les 2 hectares, l'écoquartier, mais c'est aussi une occasion en or de tirer les marrons du feu de cette affaire pour la zone qui n'est pas dans Peugeot, PSA, RATP.

Dernier point, je ne l'ai pas dit dans mon exposé, mais c'est dans le protocole, Monsieur Duclos. Sur le boulevard National, Peugeot entend garder sa concession qui est, si j'ai bien compris, une des concessions les plus actives de France. On m'a dit la plus active, je n'ai pas vérifié. M. de Boutray nous le confirme.

Sur le boulevard National, une partie du linéaire sera utilisée par PSA pour des raisons commerciales évidentes. Ensuite, ce sera à l'urbaniste et aux architectes de prendre leurs crayons, de savoir ce que l'on fait boulevard National. Si l'on décidait que le parc doit se faire en entrée de boulevard National, vous faites l'entrée du parc au moins, plus la concession, cela commence à prendre un peu de linéaire. La RATP, on peut tout à fait imaginer qu'elle puisse construire un dépôt enterré ou semi-enterré, que le parc de 2 hectares puisse, au moins pour partie, surplomber la RATP. On fera appel à l'ingéniosité des urbanistes pour utiliser au mieux les mètres carrés.

Cela peut être un projet magnifique pour La Garenne-Colombes. Peugeot veut vendre vite, mais on n'aura pas le parc dans 2 ans. Cela va prendre un peu de temps. Cela peut aller vite quand même, parce qu'il y a un besoin réel. Ce qui serait intéressant pour nous, ce serait qu'un preneur unique achète avec déjà l'idée de savoir qui il va mettre. Comme cela, les choses iraient plus vite. Ce serait bien. PSA est libre, ils sont chez eux et ils sont libres de vendre à qui ils veulent. Nous ne sommes que des gens à qui l'on a demandé leur avis, et nous donnons notre avis.

Pas d'autres questions, commentaires ?

Bienvenue, Madame Naturel. Votre voisin de droite s'est abstenu sur un vote et je suis certain que vous auriez voté pour. Pour les langues vivantes. Nous allons permettre à tous les petits Garennois de faire de l'anglais, de l'allemand, de l'espagnol. Je ne veux pas « cafter », mais il s'est abstenu. Je lui ai dit que vous n'alliez pas être contente.

Mme Naturel

On verra cela après le Conseil.

(Rires.)

M. le Maire

Tout va se régler après.

Mme Naturel

Veuillez m'excuser pour mon retard. Je vous salue, mes chers collègues, Monsieur le Maire.

Concernant ce point à l'ordre du jour, j'avais une première question, peut-être que vous avez déjà répondu. Qu'en est-il par rapport à la consultation des syndicats et comités d'entreprise ? Je pense que la mairie a dû quand même essayer de conserver les emplois ? Je pense qu'il y a des Garennois qui devaient déjà travailler sur les lieux. On sait que PSA s'était délocalisé sur La Garenne de Poissy pour y retourner après. Est-ce qu'il était possible de conserver les emplois ?

M. le Maire

Je n'ai pas bien compris. Vous voudriez que les gens qui travaillent à PSA actuellement sur le site restent travailler sur le site ?

Mme Naturel

Au tout début de la concertation, l'idée de garder PSA a été envisagée. Avez-vous essayé ?

M. le Maire

Avez-vous lu le protocole, Madame ?

Mme Naturel

Oui. Cela a été dit.

M. le Maire

Avez-vous lu l'objet du protocole ? L'objet est la vente par...

Mme Naturel

La vente de PSA. À l'origine, avant d'arriver à ce protocole, j'aurais voulu savoir s'il y avait eu une tentative de conserver PSA sur notre ville.

M. le Maire

Je ne sais pas bien répondre à votre question. PSA nous a informés qu'il voulait partir.

Mme Naturel

Cela aurait pu être bien de soutenir les salariés garennois.

M. le Maire

Vous voudriez que, PSA partant, ils laissent leurs équipes sur place ?

Mme Naturel

C'est antérieur à ce protocole. Je voulais savoir si vous aviez été pour essayer de conserver ces emplois, si des démarches avaient été faites avant d'en arriver à la vente.

M. le Maire

Bien entendu. Cela fait des années que nous travaillons à ce que PSA reste. Nous avons aménagé un certain nombre de sorties, de travaux qui ont été faits en collaboration avec PSA pour leur faciliter la vie depuis toujours. Nous avons insisté pour que l'implantation de tramway soit devant chez eux. Côté rue Jules Ferry, nous avons fait beaucoup d'aménagements. Nous avons tout fait pour les garder. Ils m'ont téléphoné à 19 heures un soir pour m'annoncer que le lendemain, ils allaient annoncer le départ au CE.

Mme Naturel

Qu'en a dit le CE au niveau de l'avenir des salariés ?

M. le Maire

Je ne sais pas. Vous êtes peut-être mieux placée que moi pour savoir ce que les syndicats ont dit. Je m'aperçois que, manifestement, vos réseaux fonctionnent moins bien qu'à une certaine époque. Je ne sais pas répondre à votre question.

Je sais que j'ai exprimé ma volonté qu'ils restent. Cette volonté, *in fine*, après un certain nombre d'années, n'a plus été prise en compte, parce que ce que veut la Ville de La Garenne face à un enjeu industriel majeur pèse peu. La question au fond est de savoir si l'on veut garder un fleuron de l'industrie mondiale automobile en France, donc si on lui donne les moyens de se restructurer, etc. PSA est dans une course terrible à la compétition mondiale. Ils ont décidé que, pour des raisons industrielles, il fallait qu'ils regroupent tous leurs sites, y compris le site parisien, sur un seul site. C'est une politique d'entreprise, ce que j'ai regretté, mais j'ai appris une chose, c'est qu'il ne faut pas se lamenter sur ce qui s'est passé. Il faut préparer le futur. Le futur, pour nous, c'est une occasion en or d'avoir des emplois et de regagner les emplois perdus, au moins en nombre équivalent, de faire une très belle opération d'aménagement urbain avec des espaces verts, un écoquartier, quelque chose dont on peut être fier.

La réalité des choses en matière d'aménagement urbain, c'est que le site de Peugeot actuellement est terrible. C'est une *terra incognita*. Je ne sais pas si certains d'entre vous ont pu rentrer un jour sur le site. Non, c'est un site protégé. Naturellement, c'est un site industriel. Quand vous voyez le plan de La Garenne, vous comprenez que ce sont des zones qui coupent la ville. Avec l'arrivée d'Eole à 500 mètres de La Garenne, on a intérêt à ce que la ville ne soit plus coupée. Or, ce site, quand on regarde les choses géographiquement, coup la ville de La Garenne du site Eole. On va faire de ce malheur un très grand avantage. C'est cela, tout l'objet du protocole.

Je vous ai interrompue, emporté par mon élan.

Mme Naturel

Concernant l'affirmation de la priorité au tertiaire, je rejoins mon collègue Pierre Duclos sur cette question. Il me semble que l'on rajoute du tertiaire sur du tertiaire. Cette opération est une grosse opportunité pour notre Ville de rééquilibrer entre les bureaux et le logement, en particulier le logement social qui manque cruellement encore sur notre ville. Ce serait l'opportunité de tendre à atteindre les 25 %.

Concernant le parc, je suis très heureuse d'entendre que nous allons peut-être avoir un parc. Je préférerais un rééquilibrage plutôt entre les bureaux et les logements.

M. le Maire

Merci beaucoup. Dans votre idée, si vous aviez été la rédactrice du protocole, vous auriez essayé d'obtenir un pourcentage de logements sociaux de combien sur cette parcelle ?

Mme Naturel

Si j'avais été la rédactrice du protocole, j'aurais préféré avoir une grande concertation avec la population en amont, ce qui me semble important, puisque cela concerne un bon morceau du territoire. C'est justement dynamisant dans le sens où il est possible de faire participer les Garennois sur cette idée.

M. le Maire

Oui, mais vous avez bien une idée. Vous auriez demandé un pourcentage de logements sociaux de combien sur cette parcelle ?

Mme Naturel

Je n'ai pas calculé. L'idée est de rattraper le déficit que l'on a. Au sein de chaque bâtiment neuf, la moitié en logement social.

M. le Maire

50 %.

Mme Naturel

Il faut voir combien de bâtiments neufs on fait par rapport aux bureaux. Est-ce que l'on ne mixe que sur du tertiaire ou sur des petites PME, des sociétés solidaires et durables ?

Ce n'est pas moi qui vais rédiger le protocole. C'est quelque chose qui s'instruit avec tous les partenaires que l'on peut avoir, que ce soit les élus, les comités d'entreprise, les salariés et surtout les citoyens et les associations de La Garenne.

M. le Maire

Merci beaucoup. Nous avons bien noté votre proposition de 50 % de logements sociaux sur la parcelle.

Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur Champion.

M. Champion

Un point de vigilance avec PSA et la RATP. Ce sont des acteurs majeurs et c'est quand même une opération, même pour PSA, d'une ampleur financière non négligeable. J'allais dire d'être extrêmement vigilants avec ces acteurs, en sachant que leurs intérêts ne sont pas forcément les nôtres.

M. le Maire

Merci beaucoup pour ces sages paroles. C'est d'ailleurs pour cela que l'on fait un protocole. Cela tombe bien.

M. Duclos

Une dernière remarque : suite au débat, nous nous abstenons.

M. le Maire

Vous votiez contre, maintenant vous vous abstenez. Je salue votre décision.

On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 3. Qui est pour ? Merci beaucoup.

5.5 - Recomposition urbaine du secteur « République-Château-Europe » - avenant n° 1 au protocole d'accord signé le 21 avril 2017 entre la ville et les sociétés Immobilière 3F, Cogedim Paris Métropole et Serpi

M. le Maire

Le point suivant, M. Hervo qui, décidément, a beaucoup trop parlé ce soir.

M. Hervo

Cela va être très court. Il s'agit tout simplement de reporter encore de quelques semaines la date ultime de mise au point du dossier de déclaration d'utilité publique relatif à l'opération dite station BP pour faire simple, c'est-à-dire la pointe République Château, avec comme partenaire I3F. Au mois de septembre, je vous ai dit que l'on n'était pas encore prêt. On a signé un avenant de prorogation. Je vous demande, un peu penaud, d'en signer une seconde aujourd'hui, pour reporter au mois de février de l'année prochaine.

M. le Maire

Merci beaucoup. En vue aussi de la création de logements sociaux.

Y a-t-il des commentaires ou des questions ? Non.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

VI - Divers

6.1 - Décisions

- N° 2017-469 Convention de mise à disposition de locaux communaux, à titre gracieux, au profit de l'association Dinamic Médiation Familiale
- N° 2017-470 Contrat avec la SARL C-La Compagnie relatif au spectacle de fin d'année prévu le 4 décembre 2017 à l'école maternelle Sainte-Geneviève
- N° 2017-471 Contrat avec le Groupe d'Expression Brésilienne relatif à la programmation d'ateliers Initiation Danse prévus à l'école élémentaire André Marsault dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires
- N° 2017-472 Contrat avec l'association Jazzimmo relatif à la programmation d'un concert de Jazz prévu le samedi 9 décembre 2017 à l'auditorium de la médiathèque municipale
- N° 2017-473 Contrat avec le Théâtre de marionnettes de Montrouge relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mercredi 3 janvier 2018 à la médiathèque municipale
- N° 2017-474 Demande de subvention relative à l'acquisition des équipements nécessaires à l'utilisation du procès-verbal électronique
- N° 2017-475 Marché à procédure adaptée relatif à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'optimisation de programmes d'assurances à La Garenne-Colombes
- N° 2017-476 Modification n° 1 au marché relatif aux travaux d'aménagement dans le cadre de la création des squares Binet et Bleuets pour la commune de La Garenne-Colombes - Lot 1, VRD
- N° 2017-477 Modification n° 1 au marché relatif aux travaux d'aménagement dans le cadre de la création des squares Binet et Bleuets pour la commune de La Garenne-Colombes - Lot 2, éclairage public
- N° 2017-478 Modification n° 1 au marché relatif aux travaux d'aménagement dans le cadre de la création des squares Binet et Bleuets pour la commune de La Garenne-Colombes - Lot 3, espaces verts
- N° 2017-479 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur du Syndicat de copropriétés La Domaniale
- N° 2017-480 Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie relative à la gestion des eaux pluviales à la source - square des Bleuets
- N° 2017-481 Contrat avec l'association Lutherie Urbaine relatif à l'organisation d'une animation scolaire musicale pour les écoles élémentaires Voltaire et Jerphanion, prévue le mardi 5 décembre 2017 à la médiathèque municipale

- N° 2017-482 Refonte de la régie de recettes pour l'encaissement du stationnement payant sur les voies publiques de la Ville de La Garenne-Colombes, par paiement dématérialisé
- N° 2017-483 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Madame Dembele-Diawara Fanta
- N° 2017-484 Contrat avec Madame Alison Harris de l'ensemble Tias relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 8 décembre 2017 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes
- N° 2017-485 Contrat avec Madame Susan Knight de l'ensemble Tias relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 8 décembre 2017 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes
- N° 2017-486 Contrat avec Monsieur Andres Felipe Rubiano Granados de l'ensemble Tias relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 8 décembre 2017 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes
- N° 2017-487 Contrat avec Madame Ilona Lockhart de l'ensemble Tias relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 8 décembre 2017 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes
- N° 2017-488 Contrat avec Monsieur William Fautré relatif à la programmation d'une conférence prévue le vendredi 15 décembre 2017 à l'auditorium de la médiathèque municipale
- N° 2017-489 Contrat avec Oliv Production relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le vendredi 22 décembre 2017 au Théâtre de La Garenne
- N° 2017-490 Convention relative à la mise à disposition de l'auditorium de la médiathèque municipale, à titre onéreux, en faveur de Monsieur Olivier Raymond
- N° 2017-491 Contrat avec la SARL Swank Films Distribution France relatif à l'organisation d'une projection prévue le 11 février 2018 à l'auditorium de la médiathèque municipale
- N° 2017-492 Suivi structurel de l'église Saint-Urbain pendant les travaux de parking
- N° 2017-493 Avenant n° 1 au contrat de service Espace Citoyens Premium relatif à l'ajout des démarches familles
- N° 2017-494 Contrat avec Monsieur Olivier Franco relatif à une prestation de Disc-Jockey prévue le vendredi 12 janvier 2018 lors de la réception des vœux du personnel communal au Théâtre de La Garenne
- N° 2017-495 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre de La Garenne en faveur de Rainbow School Paris
- N° 2017-496 Contrat avec la SARL Achille Tonic Productions relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mardi 9 janvier 2018 au Théâtre de La Garenne
- N° 2017-497 Contrat avec l'EURL Agence N relatif à l'organisation d'une animation prévue le vendredi 12 janvier 2018 lors des vœux au Personnel Communal
- N° 2017-498 Contrat avec Monsieur Alexis Fineltain relatif à l'organisation d'une animation prévue le vendredi 12 janvier 2018 lors des vœux au personnel communal
- N° 2017-499 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Madame Mistreanu Lessia
- N° 2017-500 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre de La Garenne, en faveur de l'association Football de La Garenne-Colombes
- N° 2017-501 Contrat avec la société Surmesures Productions relatif à la programmation d'un orchestre le samedi 16 décembre 2017
- N° 2017-502 Avenant avec la SARL Mac Productions relatif à la modification du contrat 2017-349 relatif à l'organisation d'un concert prévu le samedi 16 décembre 2017 à l'auditorium de la médiathèque municipale

M. le Maire

Le point suivant, ce sont les décisions dites du Maire.

Avez-vous des questions sur des décisions que j'aurais pu prendre, trop prendre ou pas assez prendre ?

M. Campion

La 492, sur le suivi structurel de l'église Saint-Urbain pendant les travaux de parking. Visiblement, il y a des tests supplémentaires de suivi des fissures qui vont ou qui ont été mis en place. On voulait savoir ce qui a justifié cette mise en place et l'état des lieux.

M. le Maire

Vous savez que nous avons fixé, il y a un an ou deux, des capteurs dans le bâtiment pour surveiller le déplacement éventuel du bâtiment. C'est une politique que nous commençons à avoir et que nous allons avoir de plus en plus pour tous nos bâtiments municipaux, qu'il y ait ou pas des travaux. Ce sont des capteurs de structure dont on m'a expliqué qu'ils étaient très utiles pour le suivi en général de la vie des bâtiments. Une discussion est apparue entre certains qui considèrent que des fissures sont apparues et d'autres qui considèrent que les fissures étaient présentes lors du procès-verbal. J'ai vu des procès-verbaux d'avant travaux qui montrent les fissures dont on me parle.

Moi-même, lorsque j'y étais allé, je m'étais dit que les fissures étaient nouvelles. Sur les photographies, elles existaient. Il y a une sorte de discussion sur le sujet. Pour clore le débat, on va mettre des capteurs supplémentaires dans les endroits qui sont litigieux. Manifestement, je pense que cela ne donnera rien. Sachez que parmi tous les capteurs placés il y a un an, aucun n'a montré de déplacement. Jusqu'ici, tout va bien.

D'autres questions ? Pas d'autres questions sur d'autres points ?

Le théâtre des marionnettes de Montrouge ne vous intéresse pas ? On fait des choses à La Garenne, personne ne s'y intéresse.

6.2 - Questions orales

M. le Maire

Je crois que j'ai plusieurs questions orales de M. Conway, de M. Duclos, de M. Duclos, de M. Conway et de M. Champion.

Allez-y dans le sens que vous voulez.

M. Champion

Monsieur le Maire, nous vous avons interpellé les 22 mai, 30 juin et encore 21 novembre sur le problème de l'accessibilité de secours dans l'allée Herriot qui jouxte l'opération immobilière prévue au 9 rue Médéric, site entreprise Chimicolor. Vous vous étiez engagé à demander aux pompiers une copie de leur rapport. Le 21 novembre, en réponse à notre question orale, vous avez déclaré : « Nous avons reçu le rapport des pompiers le 11 octobre 2017 par mail. Nous allons le transmettre à qui de droit, à M. Garnier en particulier ». M. Garnier nous a fait savoir qu'il n'avait toujours pas reçu, à la date du 18 décembre, soit près de 3 semaines après, votre engagement officiel à lui transmettre, et plus de 2 mois après l'avoir reçu. Ceci est regrettable, d'autant plus que M. Garnier a été obligé à plusieurs reprises de saisir, au sujet d'autres documents non transmis, la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs) pour faire valoir ses droits. Pouvez-vous veiller personnellement à ce que le document lui soit transmis rapidement et que cesse l'obstruction à ses demandes ?

Nous vous remercions de votre réponse.

M. le Maire

Merci, Monsieur Champion.

Monsieur Champion, vous êtes un homme en général sage et tempéré. Quand vous dites qu'il y a de l'obstruction, vous vous rendez compte que vous nous accusez, vous m'accusez en l'occurrence, de ne pas respecter la loi ? Les mots ont un sens. Il n'y a pas de volonté d'obstruction, comme vous le dites, mais il y a une volonté de bien faire, de ne pas se précipiter et de répondre immédiatement à toute demande si nous n'avons pas les bons arguments et les bons éléments techniques en particulier pour y répondre. Je vous en prie, pas vous, n'utilisez pas des mots qui ont un sens.

Quant à M. Garnier, il est déjà informé qu'il peut consulter le dossier en mairie. Il nous a indiqué, et c'est son droit, qu'il ne viendrait pas avant l'année prochaine. Je ne peux pas le forcer à venir. Il nous a dit « je ne peux pas venir cette semaine, je viendrai l'année prochaine ». Il est le bienvenu quand il veut. Il vous a expliqué qu'il n'avait pas le dossier, il est le bienvenu, mais il ne peut pas venir. Attention à ne pas tout mélanger.

Dossier suivant.

M. Champion

Monsieur le Maire, dans le numéro de décembre du journal municipal, vous précisez, page 14, les conditions nécessaires pour obtenir la carte résident et ainsi bénéficier des tarifs réservés aux habitants de notre ville. Ces conditions précisent notamment : « La carte est attachée à un véhicule de moins de 3,5 tonnes disposant d'une carte grise sur laquelle figure une adresse à La Garenne-Colombes ». Or, plusieurs Garennois disposent d'une voiture de fonction ou ont recours à une voiture qui est leur outil de travail (chauffeur de taxi, par exemple). Dans ce cas, la carte grise de leur véhicule est à l'adresse de l'entreprise et non à leur adresse garennoise. Quelles dispositions comptez-vous prendre pour répondre à ces différents cas de figure ?

Nous vous remercions de votre réponse.

M. le Maire

Merci, Monsieur Champion.

Cette question peut se poser et s'est déjà posée l'année dernière aux Champs-Philippe, donc nous avons déjà résolu cette question. La réponse que nous avons faite aux Champs-Philippe sera faite à La Garenne. Si le Garennois habite à La Garenne et qu'il peut prouver que c'est bien une voiture de fonction ou chauffeur de taxi, il nous suffira qu'il nous présente une attestation de son employeur et nous le traiterons exactement de la même manière, comme si la carte grise était immatriculée à La Garenne.

Encore une, Monsieur Champion ?

M. Champion

Monsieur le Maire, la question porte sur la délibération du 21 septembre sur les régimes de concession de logement et sur notre demande d'un bilan à jour des logements en concession, avec le type de concession de logement et la fonction qui a justifié cette concession. Nous devons avoir une réponse pour le Conseil municipal du 21 septembre, et je cite l'administration communale : « Les concessions en cours pourront vous être indiquées demain, au plus tard en séance ». Depuis, malgré un rappel de la demande à l'administration communale le 22 novembre, nous n'avons toujours aucune réponse 3 mois après la demande initiale. Pouvez-vous nous indiquer quand nous aurons une réponse et pourquoi cette question, comme d'autres d'ailleurs, nécessite autant de temps et de rappels pour avoir une réponse ?

Nous vous remercions de votre réponse.

M. le Maire

Vous avez raison, c'est une question d'une importance absolument fondamentale, donc je vais y répondre immédiatement. Les concessions en cours sont pour les gardiens d'école Guest, Marsault, Renan, l'élémentaire et la maternelle Voltaire, pour les directeurs d'école, l'élémentaire Renan et la maternelle Voltaire, pour les gardiens d'équipements sportifs et culturels, le foyer des arts et loisirs et Houlgate, pour les directrices de crèche, Joffre, Bonal et Les Vallées, et pour les chefs de service, la communication et l'informatique.

J'espère que cette réponse pourra vous satisfaire.

Monsieur Duclos, je vous en prie. Vous en avez deux ou trois ?

M. Duclos

J'ai deux questions.

Monsieur le Maire, ma question porte sur les écoles aux Champs-Philippe. À ma connaissance, vous avez fait faire une étude sur les possibilités d'agrandissement des écoles René Guest et la faisabilité de ce projet. Cette solution permettrait donc de reporter la construction d'une école entièrement nouvelle de 9 classes initialement prévue dans la ZAC. L'étude de cette solution devrait être aujourd'hui terminée. Pouvez-vous nous en donner les conclusions ? Dans tous les cas, pouvez-vous nous indiquer la date prévue d'ouverture de ces nouveaux bâtiments scolaires ?

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. le Maire

Merci, Monsieur le conseiller municipal.

Une étude a été lancée sur l'opportunité d'agrandir notre capacité d'accueil des élèves dans le quartier des Champs-Philippe, notamment par la construction d'une nouvelle école. Comme vous le savez, la population du quartier s'est accrue parce qu'il y a eu rénovation urbaine et la question se pose. Aujourd'hui, nous avons travaillé sur le sujet. La réflexion est en cours sur les besoins des accueils des enfants à la maternelle et à l'école primaire. S'agissant de cette étude, aujourd'hui, je ne suis pas capable de vous en donner les conclusions, encore moins de vous donner une date d'une éventuelle ouverture, en tout cas pas avant plusieurs années. Je reviendrai vers vous lorsque la réflexion sera terminée.

M. Duclos

Monsieur le Maire, ma question porte sur le Conseil économique, social et environnemental local de La Garenne. Vous nous avez informés d'un projet de CESE local qui a donné lieu à une première réunion de travail avec les élus d'opposition. Cette consultation a été arrêtée sans qu'il ne nous en soit indiqué la raison. Quoi qu'il en soit, le CESE local est-il toujours d'actualité ? Si oui, qu'en est-il de sa préparation et comment en seront choisis les membres ?

Je vous remercie, Monsieur le Maire, de votre réponse.

M. le Maire

Merci, Monsieur le conseiller municipal.

La réflexion est toujours en cours. Isabelle Gaspard, mon directeur de cabinet, vous avait reçu à ma demande et m'avait fait part de vos propositions et de vos échanges que je trouvais très intéressants et constructifs. Je voulais vous en remercier. Un second rendez-vous avait été calé avec elle pour poursuivre le travail. Nous n'avons pas arrêté le travail. Nous avons fixé un rendez-vous avec vous et avec Isabelle Gaspard, mais ce rendez-vous a été annulé à votre demande, parce que vous souhaitiez, avez-vous dit, plutôt travailler cette question avec les élus. Soit, chacun est libre de faire comme il veut. Il ne faut pas dire que nous avons arrêté. Vous avez décidé d'appliquer une nouvelle méthode. Ceux-ci n'ont pas fait suite pour l'instant à cette demande. Je vous invite à voir avec eux directement. Il faudra qu'on mette en œuvre cette affaire courant 2018. Cela doit pouvoir faire l'objet du vœu que je formulerai en cette fin de Conseil municipal, que 2018 soit l'année du CESE.

Mes chers collègues, je vous remercie infiniment de votre attention.

(Hors procès-verbal.)

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 20 heures 53.